



PRÉFÈTE DE LA SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Val-d'Arc

dossier n° PC 073 212 25 01013

date de dépôt : 14 octobre 2025

demandeur : Madame CEREGHELLI Erika

pour : la construction d'une maison individuelle
avec un garage et un abri de jardin

adresse terrain : 33 Route d'Argentine- lot H lieu-
dit Randens, à Val-d'Arc (73220)

ARRÊTÉ N° 211
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Val-d'Arc

Le maire de Val-d'Arc,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 14 octobre 2025 par Madame CEREGHELLI Erika demeurant 3 Rue du Parc lieu-dit Bâtiment Lauzière - Aiguebelle, Val-d'Arc (73220), Monsieur PEREIRA DE SOUSA Ricardo demeurant 758 Rue de la Cassine, Albertville (73200);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle avec un garage et un abri de jardin ;
- sur un terrain situé 33 Route d'Argentine- lot H lieu-dit Randens, à Val-d'Arc (73220) ;
- pour une surface de plancher créée de 147 m² et une emprise au sol de 51 m² pour le garage ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Arc - Tronçon d'Aiton à Ste Marie de Cuines approuvé le 07 mai 2014,

Vu l'article L422-6 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis réputé favorable de la Préfète de la Savoie,

Vu le lotissement DP 073 212 22 R5020 autorisé le 11/05/2022,

Vu l'affichage de la demande d'autorisation d'urbanisme en mairie le 14/10/2025,

Vu les pièces fournies en date du 17/11/2025,

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les eaux pluviales seront collectées et infiltrées sur le terrain par tout dispositif adapté conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3

Le projet est soumis au versement :

- de la Taxe d'Aménagement (T.A.)

- de la Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.).

A Randens
Le 28 novembre 2025
Le maire,
L'Adjoint au Maire
Lionel MELLAN

